

Accès à une ressource génétique suisse

Utilisation commerciale

Accéder librement à la ressource génétique en Suisse
(PIC non nécessaire)

Consigner ces informations :

- nom et adresse de l'utilisateur
- description de la ressource génétique ou du sujet concerné, ainsi que de leur utilisation
- date et lieu de l'accès
- en cas d'acquisition directe auprès d'un tiers, nom et adresse de cette personne et date de l'acquisition
- en cas de transmission, nom et adresse de l'utilisateur suivant et date de la transmission

Notifier ces informations à l'OFEV avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché / avant la commercialisation

([formulaire](#) à envoyer à contact.np@bafu.admin.ch)

Si notification complète :
accusé de réception + numéro d'enregistrement

Eventuellement également attestation
(soumis à émoluments)

Transmission par l'OFEV des informations au ABS Clearing-House
(sauf informations confidentielles)

Conserver et transmettre aux utilisateurs suivants les informations

Fournir les informations en cas de demande des autorités